



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2023-ETSPA-048

portant fixation des tarifs et du forfait global
« dépendance »
pour l'année 2023
EHPAD Albert Carron
127 route de Chambuet
BP 2
73170 Yenne

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

N° *Finess* : 730780079

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Jean-christophe BAU

☎ 04-79 60-28-45

✉ jean-christophe.bau@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU** Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier de l'EHPAD Albert Carron, reçu le 28 octobre 2022, relatif aux propositions budgétaires pour l'année 2022 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

ARRÊTÉ

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD Albert Carron d'hébergement temporaire.

Accusé de réception préfecture
073-0780000-2023-10-2023-ETSPA-048-ARS
Date de réception préfecture : 10/05/2023

Article 2 - Tarification 2023 :

	Tarifs journaliers et forfait	Observations
Hébergement permanent et temporaire *Chambre à 1 lit *Chambre à 2 lits	66,59 € 64,59 €	à compter du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	87,60 €	à compter du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	322 758,60 €	versée par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	23,51 € 14,92 € 6,33 €	à compter du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté

Article 3 - Au titre du budget 2023, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros
		Hébergement
Dépenses	Groupe I : <i>Dépenses afférentes à l'exploitation courante</i>	547 475,00
	Groupe II : <i>Dépenses afférentes au personnel</i>	1 616 219,16
	Groupe III : <i>Dépenses afférentes à la structure</i>	658 924,53
	Déficit	0
TOTAL		2 822 618,69
Recettes	Groupe I : <i>Produits de la tarification</i>	1 943 121,98
	Groupe II : <i>Autres produits relatifs à l'exploitation</i>	741 751,89
	Groupe III : <i>Produits financiers et produits non encaissables</i>	137 744,82
	Excédent	0
TOTAL		2 822 618,69

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être déposés au Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à

Accusé de réception en préfecture
n° 23-0006-D-2023-01030-AR
Date de réception préfecture : 10/05/2023

compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social et Monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le 27 AVR. 2023

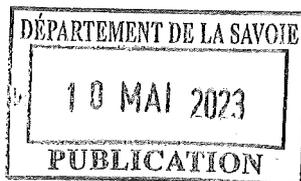
Le Président,

 Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

10 MAI 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégalion,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



RECEVÉ EN PRÉFECTURE
LE 10/05/2023 À 10H05

073-227300019-20230510-2022-ETSPA-048-AR

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230510-2022-ETSPA-048-AR
Date de réception préfecture : 10/05/2023